



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance 26 septembre 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (14 voix)

1. De réaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement de la place de jeux du Centre Sportif de Cologny, sise chemin de la Gradelle 33.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 226 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 226 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 13 novembre 2019.

Cologny, le 4 octobre 2019

Le Président du Conseil municipal :

Jules MUNIER